

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME -	
OBJET	SUITE DONNEE
1 Discothèque du Porteau : L'association des Amis de Ste Marie remercie vivement la municipalité pour l'obtention de la fermeture définitive de cet établissement en zone d'habitat	
2 Corniche du Porteau : - Quand les travaux de réfection de la route seront-ils réalisés avant même l'aménagement complet? + pb actuel de l'arrachage des potelets le long de la route au-dessus de la plage du Porteau notamment. - Quand commencera le dialogue avec les habitants du secteur incluant les rues adjacentes ? Quelles mesures pour améliorer la circulation des piétons, des cyclistes et des autos ?	Les réparations ponctuelles ont été effectuées sur la corniche du Porteau. Les potelets ont été remplacés. La commune lancera les discussions concernant le futur aménagement de cet axe et le sens de circulation après mars 2020, lorsque les élus auront établi le futur PPI. Ce projet nécessitera une concertation importante.
3 Le parking du Porteau est encore régulièrement envahi par les campings cars en saison estivale, stationnant en travers sur plusieurs places. Quand une aire spécifique leur sera-t-elle accessible sur la commune ?	Tout stationnement en mode hébergement est interdit par arrêté municipal (de 22H à 8H00 sur le territoire communal compris entre la route bleue et le littoral) Ne pas hésiter à nous le signaler sur le champ les cas de stationnement dans cette configuration. La Police Municipale procédera à un contrôle et verbalisera si nécessaire Rappel : Les camping-cars en stationnement, mais n'étant pas installés en mode hébergement sont considérés comme des véhicules légers. Il n'est pas possible de leur interdire de stationner. Rappel : le démontage du portique du Porteau nous a été imposé début 2017 par décision de la 4^{ème} chambre de la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Nous menons une réflexion pour créer une aire de camping-cars spécifique sur la commune. Nous avons plusieurs pistes. Les délais de réalisation ne sont pas arrêtés La question est en étude, néanmoins, un tel système induira des travaux et des frais de fonctionnement importants pour la commune. Le projet sera soumis à arbitrage des élus après les élections.
4 La suppression du distributeur automatique de billets par la Poste au centre bourg oblige à des déplacements, y compris pour les personnes sans moyen de mobilité. Où en est la réflexion sur le DAB ?	
5 PLU : demande d'informations régulières ; avec une priorité : vigilance à ne pas porter atteinte aux emprises vertes.	La révision du PLU est suspendue, et reprendra en avril prochain en concertation avec les différents acteurs dont les associations de quartier. La mise en place d'un site patrimonial remarquable est prévue sur le secteur du Porteau au château. Corniche du Portmain une OAP (opération d'aménagement programmé) est prévue pour la protection de l'environnement en limitant la constructibilité.

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

CIRCULATION – STATIONNEMENT – SECURITE		
OBJET		SUITE DONNEE
1	Plus de lisibilité sur la limitation de vitesse dans les rues : 30 km/h ou 20 km/h ? et avantage de contrôles demandés y compris à l'égard des bus sur l'ensemble de Ste-Marie. Mise en place rue Victor Hugo, dans le sens de la descente, d'un radar pédagogique réglé à 20 km/h pour faire prendre conscience les automobilistes trop pressés sur ce secteur accidentogène.	Un marquage zone 20 a été ajouté en face de l'église de Sainte Marie. Il n'est pas prévu de faire de rappels. Pour info : Depuis 2018 près de 200 000 (191 974) mesures ont été effectuées en zones 30. Les résultats sont les suivants : • 70 % des véhicules contrôlés roulent à moins de 40 Km/h • 94 % à moins de 50. Sur 220 000 relevés en zone 50, plus de 90 % respectent la limitation. Le radar pédagogique a été mis en place dans le secteur. Il faut mener une démarche avec l'Agglo sur les conducteurs de car scolaire, car effectivement, ils vont trop vite à certains endroits.
2	Rue des grandes Vallées : améliorer la circulation et la sécurité des piétons en bas de la rue.	Une réflexion est en cours sur la vitesse et la sécurité dans cette rue, qui présente des contraintes techniques importantes notamment en bas de rue, particulièrement concernant la végétation. Il sera malgré tout difficile d'aménager un cheminement « piétons » le long des murs.
3	Manque un éclairage nocturne au pied des arbustes ou une signalétique nocturne au pied des arbustes se trouvant juste sur l'axe de cheminement piétons en bas du « Vallon ».	Une réflexion globale est à venir sur la question de l'éclairage public, tenant compte des contraintes techniques, environnementales et sécuritaires. Concernant le cheminement piéton situé en bas du Vallon, les services vont étudier une solution pour la visibilité de nuit.
4	Augmenter sensiblement le nombre de points de stationnement pour les deux roues (plages, bd de l'Océan, corniches du porteau, centre bourg, place du « petit 4 heures », etc,...) et créer des abris vélos à l'année pour un plus grand confort encourageant l'utilisation du vélo à la place de la voiture.	La commune poursuit son programme d'installation d'appui-vélos accompagnés d'une signalétique renforcée. Les sites prioritaires sont les plages et lieux de vie. Nous invitons l'association à faire des propositions d'implantations. Une réflexion sera menée sur l'implantation d'abris couverts en secteur urbanisé, et une discussion sera engagée avec les zones commerciales à ce sujet.

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

5	Zone des Terres Jarries : les plantations à maintenir réduisent sensiblement la visibilité dans les carrefours. Quid de l'intervention de l'agglomération pour un entretien et une coupe régulière ?	La taille de la végétation de la zone a été réalisée en fin d'année 2019 suite à des retards subis par l'agglomération. Des nouveaux marchés ont été signés, l'entretien devrait être plus régulier dorénavant. La commune s'en assurera auprès de l'Agglo
6	Demande d'habitants de la Gilardièrre et d'autres hameaux : mise en place d'une voie cycliste entre la Gilardièrre, le Bois Macé, .. etc et le centre de Sainte Marie ainsi que la zone commerciale. Le verrou affectant « velodycée » fait obstacle à cette liaison malgré la réponse apportée début 2019.	Un renforcement de la signalétique a été mis en œuvre sur le circuit Vélocéan. La continuité du circuit s'est heurtée à un problème de propriété d'un chemin privé. L'acquisition foncière permettant d'assurer la liaison est en cours, et le département espère réaliser les travaux durant le premier semestre 2020. D'autre part, il est difficile d'assurer une continuité cyclable entre les différents villages et les zones commerciales, en raison de la présence de la RD 751. Néanmoins la commune étudiera la faisabilité des aménagements proposés par les habitants de la Durière.
7	Demande de création de circulations douces dédiées à partir des chemins existants à ré-ouvrir (chemins de remembrement, .. etc). Dans le même sens, après les deux réunions entamées en 2017, qu'en est-il du projet de Schéma directeur modes de déplacement doux annoncé en avril 2019 ?	Le schéma directeur Modes Doux a été présenté aux associations lors d'une réunion publique en avril 2019. Ce document sert de base de travail pour le déploiement des voies de circulation douce au fur et à mesure des programmes annuels.
8	Bd de l'Océan et Corniche du Porteau : faire respecter les interdictions de stationner (bandes jaunes non respectées ; plantations écrasées par les VL)	La politique de la commune est de faire respecter les règles. S'agissant du stationnement, la Police Municipale mène une action soutenue : 4 500 infractions relevées en 2019, dont 734 stationnements gênants, 130 très gênants et 5 dangereux. Elle verbalise aussi dans ces secteurs, autant que ses moyens et contraintes de service le permettent.
9	Sécuriser les piétons et PMR rue des Sablons à hauteur du n° 8 bis (absence actuelle de trottoir). Raboter la descente finale du trottoir et rependre la ligne jaune en la calibrant pour la largeur d'un fauteuil roulant ou d'une poussette.	La sécurisation de la rue des Sablons sera étudiée dans le cadre de l'aménagement de la corniche du Porteau. Le rabotage du trottoir sera étudié lors d'un rendez-vous sur site. Les particuliers demandeurs sont bien informés.

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

10	Créer un passage piétons à hauteur du n° 50 rue Yves Ponceau.	La ville n'est pas favorable à la création d'un passage piéton sur ce secteur, car il induirait un faux sentiment de sécurité pour les piétons. La vocation d'un tel aménagement est d'assurer la continuité entre deux cheminements piétons, ce qui n'est pas le cas dans cette configuration. En revanche, une étude sera menée pour aménager un cheminement permettant la jonction de ce quartier vers le bourg de Ste Marie.
11	Déplacer le passage piétons à l'intersection chemin de la Madrague / rue Y. Ponceau (en le descendant à la hauteur de l'entrée de la première propriété).	Réalisé
12	Chemin Vigneux davantage fréquenté en 2019 : peindre les lignes de circulation et prévoir une piste sécurisée pour les cyclistes à partir des chemins de remembrement par exemple.	Réalisé L'association est invitée à transmettre des propositions de circuit via les chemins agricoles. Il est néanmoins important de préciser que tout aménagement de ce type de voie doit prendre en compte le passage d'engins agricoles.
13	Responsabiliser les propriétaires de chiens en prenant un arrêté municipal obligeant à tenir en laisse son animal sur le domaine public (réglementation rendant ainsi possible l'enregistrement d'une plainte en cas de morsure entraînant des soins pour des tiers)	La loi n'interdit pas systématiquement la promenade d'un chien sans laisse (à l'exception des chiens de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie), mais l'art. L211-22 du code rural autorise le maire à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Il peut toutefois ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Une réflexion est actuellement en cours pour imposer, de façon adaptée, la tenue en laisse des chiens dans certains lieux de la commune.
14	Avenue Scalby Newby : réparer le cheminement cyclo envahi par les racines d'arbres et améliorer la cohabitation vélo-autos entre le rond-point Super U et le rond-point de l'entrée du golf.	Le cheminement cyclable est en cours de réparation. Des travaux vont débiter prochainement sur la portion entre le giratoire du Super U et le Golf.

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

TRAVAUX – VOIRIE – RESEAUX – EQUIPEMENTS PUBLICS		
CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION		CADRE RESERVE A LA MAIRIE
1	Quid des résultats de la réflexion annoncée en 2019 pour aménager et revaloriser l'espace à l'angle de la rue des tulipes et de la rue Ch. Foucault, véritable verrue en centre bourg depuis deux ans. Y créer un espace de stationnement des vélos, requalifier les murs de fond... etc	Une réflexion globale est en cours sur ce secteur depuis notamment l'acquisition par la ville du terrain en contrebas de la rue Charles de Foucault. La réflexion sur le futur aménagement de ce secteur inclura les WC et les aires de jeux. Pour information, le programme annuel d'implantation de WC automatisés prévoit d'en mettre en place en priorité dans les bourgs du Clion et de Sainte Marie.
2	Mener une réflexion globale sur l'aménagement du centre bourg après l'acquisition du terrain de Mme Jourdan par la mairie : créer ou déplacer l'aire de jeux pour les petits, créer un jardin de jeux comparable à celui du Jardin de Retz qui est une réussite, y accueillir le marché deux fois par semaine, ...	Les citoyens et les associations de quartier concernées seront naturellement concertés sur ce projet.
3	Mettre aux normes et réaménager l'aire de skateboard rue du Colonel Bézier	L'aire de skate-board est aujourd'hui aux normes réglementaires (vérification annuelle). Il n'est pas prévu de réaliser des travaux sur ce site.
4	Plusieurs rues étroites de Ste-Marie sont devenues passantes (ex : rue des Sablons, rue Foch,...etc) : le trottoir y est déjà étroit et se trouve encore rétréci par des haies privées qui débordent sur la voie publique obligeant les piétons à quitter le trottoir et circuler sur la rue . Une intervention peut-elle être conduite par une information auprès des propriétaires et un rappel pédagogique dans la revue municipale, avant sanction par PV et amende ? Par ailleurs, l'association pourra relayer cette information auprès de ses adhérents.	Ce type de problème doit faire l'objet d'un signalement auprès des Services Techniques dès constat par les riverains ou les usagers. Si besoin, un courrier de mise en demeure est adressé au propriétaire ou à l'occupant des lieux.

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

5	Quid de la possibilité d'utiliser le parking de l'école de musique en période estivale ? Avec fléchage adapté.	Le parking de l'école de musique est un parking intérieur dédié à un bâtiment municipal contenant du matériel de valeur. De plus, la capacité du parking représente au mieux une dizaine de place, et ne semble pas être la réponse idéale au besoin.
6	Créer une table d'orientation sur une plateforme de la Corniche du Porteau, soit sur le toit de l'ancien blockhaus déjà aménagé, soit au niveau du 18 de la corniche, afin d'indiquer aux visiteurs les points caractéristiques (la plage de la Boutinardière, la ferme aux Bretons, le gois de Noirmoutier, le bois de la Chaise, le phare du Pilier, .. etc), avec une participation associatives de structures pornicaises pour sa réalisation (Amis de Ste-Marie, Inseretz, Outil en mains, ...)	La ville ne prévoit pas d'investir dans l'installation d'une table d'orientation, privilégiant le développement des outils numériques d'information, par le biais d'applications smartphone (déjà disponible). Néanmoins, la question pourra être abordée dans le cadre des budgets participatifs qui seront mis en place durant le prochain mandat.

Nom de l'association : Les Amis de Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

PETITS TRAVAUX		
CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION		CADRE RESERVE A LA MAIRIE
1	Installer des potelets aux entrées des allées du Gervais et de la Baie (Porteau).	Réalisé
2	Nettoyer au karcher la façade verdissante de la mairie annexe de Ste-Marie qui retrouvera ainsi l'éclat qu'elle mérite en plus de son fleurissement particulièrement réussi.	La demande a été prise en compte, et sera à programmer.

A Pornic, le 17 février 2020

Pour le Maire,
La Première Adjointe,
Présidente du groupe
« Dialogue avec les association »



Claire HUGUES

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2020

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE		
CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION		CADRE RESERVE A LA MAIRIE
1	Sentier côtier : Quelles décisions ont été prises à la suite de notre étude globale et des réunions en mairie?	Les actions du service Environnement sont notamment basées sur le dossier fourni par l'association. Un récapitulatif des réalisations sera adressé ultérieurement à l'association.
2	La façade de l'ancienne poissonnerie dans le bourg fait tache dans le paysage. Où en est le projet immobilier annoncé ? L'absence de gouttière provoque le ruissellement des eaux pluviales dans la rue Jean Bart, EP qui s'infiltrent dans les murs des habitations voisines depuis des années.	Un projet privé est en cours, le Permis de construire a été délivré.
3	Les poubelles jaunes et les noires : - compte-tenu des volumes des emballages triés, diffuser dans la communication communale un rappel des consignes de l'agglo sur les différents points de dépôts des déchets triés (plier, compacter les emballages avant de les jeter pour en réduire le volume dans les containers) ; - en été, augmenter la fréquence de ramassage des poubelles jaunes (une fois par semaine) et diminuer d'autant le ramassage des poubelles noires (une seule fois par semaine suffit).	La question de la gestion des ordures ménagères dépend de l'Agglo. Le problème a bien été identifié, et fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion en vue d'adapter les pratiques de collectes lors du lancement du prochain marché public en 2021. La question de la modification de la fréquence de ramassage, ou de l'augmentation du volume des conteneurs pose différentes problématiques budgétaires, organisationnelles et environnementales. Il s'agit d'un sujet délicat, qui nécessite une réflexion approfondie.
4	Face au risque d'inondation causé par les épisodes pluvieux à répétition mais aggravés par la bétonisation et la bitumation excessives des surfaces, créer en partie haute des zones imperméabilisées des bassins de rétention de recueil des eaux pluviales, soit en bassin naturel soit en bassin artificiel enterré. Objectif : absorber temporairement le surplus des écoulements par rapport aux capacités devenues insuffisantes des buses et des rares fossés laissés libres ; Autre avantage de ces bassins en amont : requalifier ainsi la plage du Porteau en masquant les buses d'EP surélevées.	La compétence Eaux pluviales a été transférée le 1^{er} janvier 2020 à Pornic Agglo. Un diagnostic général est en cours en collaboration avec le bureau d'études SCE, afin de déterminer les priorités et les « points noirs ». Des actions seront mises en œuvre suite à cet audit, en priorisant les zones les plus vulnérables. A ce jour, 80 points ont été identifiés à étudier.
5	Inciter à des plages SANS PLASTIQUES, en encourageant l'utilisation de récipients et couverts biodégradables ou réutilisables (bars de plage, picnic,...)	La commune va poursuivre son programme de mise en place de poubelles de tri sélectif au droit des plages du territoire. D'autre part, la législation s'est durcie, interdisant les couverts en plastique jetables. La commune s'est engagée dans une démarche, afin de tendre vers un objectif de « zéro plastique sur les plages ».